

Vaccin contre l'hépatite B

Santé publique – Feuille de renseignements pour les parents et les tuteurs

L'immunisation a sauvé plus de vies que toute autre intervention médicale au cours des 50 dernières années au Canada¹. Les vaccins aident votre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce que l'hépatite B?

Le virus de l'hépatite B s'attaque au foie des personnes atteintes. Le foie est un organe très important qui assure plusieurs fonctions vitales. Le virus de l'hépatite B peut se transmettre d'une personne à une autre à la suite d'une coupure ou d'une morsure, en partageant des articles de soins personnels comme une brosse à dents, et par contact direct avec le liquide corporel (comme le sang) d'une personne infectée par le virus. Votre enfant ne peut pas contracter le virus lorsque quelqu'un éternue ou tousse, ou lors d'une embrassade.

Les signes et les symptômes de l'hépatite B peuvent inclure de la fièvre, des douleurs abdominales, de la fatigue, la perte d'appétit et la jaunisse (coloration jaune de la peau et des yeux), et peuvent durer des semaines ou des mois. Presque tous les enfants ayant contracté l'hépatite B commencent à présenter certains de ces signes ou symptômes alors que leur foie est déjà gravement endommagé.

La plupart des personnes infectées par le virus de l'hépatite B guérissent en quatre à huit semaines, mais certaines peuvent vivre avec le virus toute leur vie. Plus la personne est jeune lorsqu'elle contracte le virus de l'hépatite B, plus elle est susceptible d'être infectée pour la vie. Si le virus ne disparaît pas de lui-même, il peut persister et causer des dommages permanents au foie, et même le cancer ou une insuffisance hépatique.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite B?

Le vaccin contre l'hépatite B est approuvé par Santé Canada et fournit une protection contre l'hépatite B. D'autres virus causent des types différents d'hépatite, comme l'hépatite A et l'hépatite C. Le vaccin contre l'hépatite B protégera votre enfant seulement contre le virus de l'hépatite B.

Lorsque le vaccin contre l'hépatite B est administré dans le cadre du calendrier de vaccination

systematique des enfants du Manitoba, il est efficace à 95 % pour prévenir ce type d'infection pendant au moins 30 ans.

Pourquoi mon enfant devrait-il recevoir le vaccin contre l'hépatite B?

Tous les enfants devraient être vaccinés contre l'hépatite B. L'immunisation est le meilleur moyen de protéger votre enfant contre le virus de l'hépatite B, qui peut être grave et parfois mortel.

Les vaccins permettent de préparer votre système immunitaire pour que votre corps soit prêt à combattre une exposition éventuelle future au virus.

Le vaccin contribue à votre protection ainsi qu'à celle de votre famille et des autres membres de votre collectivité.

Effets secondaires possibles du vaccin contre l'hépatite B

Il est bien plus sûr de recevoir le vaccin contre l'hépatite B que de contracter la maladie. Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Les réactions courantes au vaccin peuvent inclure de la douleur, des rougeurs et une enflure à l'endroit où le vaccin a été injecté. Certains enfants peuvent avoir de la fièvre, de la somnolence, des étourdissements ou des maux de ventre. On peut administrer de l'acétaminophène (Tylenol^{MD}, Tempra^{MD} ou des versions génériques) pour soulager la fièvre et la douleur.

Ne JAMAIS donner d'acide acétylsalicylique (AAS - Aspirine^{MD} ou des versions génériques) à un enfant, car il peut causer le syndrome de Reye, une grave maladie du foie et du cerveau.

Il est important de rester 15 minutes à la clinique après avoir reçu un vaccin, car il y a un faible risque de réaction allergique grave. Cette réaction peut

¹ Agence de la santé publique du Canada

Vaccin contre l'hépatite B

comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres.

Composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche pour obtenir une aide immédiate si une réaction se produit après votre départ de la clinique.

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

Qui devrait recevoir le vaccin contre l'hépatite B?

Le vaccin contre l'hépatite B est administré gratuitement en 6e année dans le cadre du calendrier de vaccination systématique des enfants du Manitoba.

Le vaccin est le plus efficace lorsqu'il est administré aux enfants avant qu'ils n'entrent en contact avec le virus.

Le vaccin contre l'hépatite B est administré dans les écoles par des infirmières de santé publique. Si votre enfant manque une dose de vaccin ou plus à l'école, ou souffre d'une maladie compromettant le système immunitaire, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé.

Le vaccin contre l'hépatite B est administré en une série de deux doses ou plus, réparties sur plusieurs mois, conformément au calendrier de vaccination systématique des enfants. Le nombre de doses recommandé dépend de l'âge de l'enfant au moment de la première injection et du vaccin utilisé. Pour une protection optimale contre le virus de l'hépatite B, il est essentiel que votre enfant reçoive toutes les doses de la série.

Il est particulièrement important de faire vacciner votre enfant contre l'hépatite B si celui-ci :

- est un membre du foyer, un ami ou un membre de la famille d'une personne atteinte de l'hépatite B;
- est atteint d'une affection du foie ou des reins;
- a son système immunitaire affaibli par une maladie ou par un traitement médical;
- a reçu, ou attend, une greffe d'un organe plein ou de cellules souches;
- voyage dans des régions à forte prévalence d'hépatite B.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin contre l'hépatite B?

Si votre enfant a déjà eu une forte réaction allergique à une dose de quelque vaccin inoculé que ce soit, ou à une composante du vaccin contre l'hépatite B (p. ex., la levure), vous devriez consulter son fournisseur de soins de santé.

Il n'y a pas de raison de retarder la vaccination à cause d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne. Si vous avez toutefois des préoccupations, parlez-en à votre fournisseur de soins de santé.

Votre dossier de protection

Veillez à ce que votre vaccinateur mette à jour la fiche d'immunisation de votre enfant, après qu'il a reçu un vaccin. Gardez la fiche en lieu sûr!

Les vaccins reçus par votre enfant seront inscrits dans le registre d'immunisation du Manitoba. Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre enfant a reçus ou a besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si une immunisation a été manquée;
- permet au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

Si vous avez besoin de renseignements sur les immunisations que votre enfant a reçues, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège les renseignements concernant votre enfant. Vous pouvez demander à ce que les renseignements médicaux personnels de votre enfant ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à votre bureau de la santé publique local afin de discuter avec une infirmière de la santé publique.

Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page : www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Vaccin contre l'hépatite B

Pour en savoir plus sur l'hépatite B ou sur le vaccin contre l'hépatite B :

Parlez à votre fournisseur de soins de santé.

Téléphonez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba,

ou consultez le

- **site Web du Programme d'immunisation du Manitoba :**
www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html
- **site Web du gouvernement du Canada :**
<http://canadienssante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/immunization-immunisation/index-fra.php>

Veillez consulter la page Web Ressources et feuilles de renseignements sur les vaccins pour obtenir la feuille de renseignements la plus récente :

www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/vaccines.fr.html